

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 25 FEVRIER 2019
EN VERTU DES ARTICLE L2121-25 ET R2121-11 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vote des investissements 2019

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours :

- Travaux de l'église dont la maîtrise d'œuvre est en restes à réaliser pour un montant de 43 400€ auquel il convient d'ajouter la somme de 199 120€
- Reconstruction du logement incendié dont la maîtrise d'œuvre est en reste à réaliser pour un montant de 34 925€ auquel il faut ajouter la somme de 437 580€
- La porte de garage pour le bus, la fenêtre école et les illuminations de Noël sont des investissements qui sont dans les restes à réaliser

Il présente les nouveaux projets :

- Toilettes sèche à la chapelle de la Magdeleine
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Rénovation des logements communaux qui pourrait être fait dans le cadre du travail en régie
- Vaisselle de la salle des fêtes
- Eclairage du parc de la mairie
- Petit outillage technique pour le service technique
- Aménagement du cimetière
- Acquisition de deux fauteuils de bureau pour le secrétariat de mairie
- Aménagement de l'espace nature (les travaux en régie et l'acquisition d'un frigo, d'un four à micro-ondes et d'une cafetière)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte** les propositions de Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus

Renouvellement des contrats des agents

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les contrats de certains agents vont devoir être renouvelé dans le courant de l'année 2019.

Les personnes concernées sont Mme NOUVEAU, Mme LANDREAU, Messieurs FAURE et JARDIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents,**

- **Décide** de renouveler les contrats de tous les agents en 2019

Amortissement sur 15 ans des pénalités de remboursement des emprunts sur le budget multiservice

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Monsieur DANEY trésorier de JARNAC qui demande que les pénalités de remboursement anticipé des prêts du budget multiservice soient amorties sur 15 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte** la proposition de Monsieur DANEY d'amortir les pénalités de remboursement anticipé des prêts du budget multiservice sur 15 ans

Approbation du projet logement incendié et demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet établi par l'architecte NEYRAT MICHELET qui propose la création de 3 logements dans l'ensemble du bâtiment à savoir l'ancien logement qui a brûlé et la grange.

Il indique que ce projet pourrait être réalisable à condition que la commune obtienne des subventions notamment par le biais de la DETR.

Le coût du projet est de 437 580€ TTC pour les travaux auxquels il faut ajouter les honoraires de l'architecte ainsi que les différents frais notamment la mission SPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents,**

- **Accepte** le projet de réalisation de trois logements sur le bâtiment situé rue du logis de l'Épine sous condition d'obtention de subventions
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subvention et notamment celle de la DETR

Devenir de l'Espace Nature à la Magdeleine

Monsieur le Maire rappelle la restitution du bâtiment de l'Espace Nature par Grand Cognac au 1^{er} janvier 2019. Il propose maintenant de réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents,**

- **Décide** de louer ce bâtiment pour des manifestations privées en journée de préférence sinon en soirée avec extinctions des nuisances sonores à partir de 23h
- **Dit** que ce local sera loué 50€ pour un week end
- **Dit** que la caution sera de 300€
- **Dit** qu'une convention de mise à disposition sera établie par le secrétariat de mairie
- **Décide** de faire l'acquisition d'un frigo, d'une cafetière et d'un point de chauffe (micro-onde...)
- **Décide** de prévoir 1500€ dans les dépenses d'investissements sur le budget 2019 à cet effet
- **Décide** que les habitants de La Magdeleine, pour l'organisation du repas des voisins, bénéficieront de la gratuité de cette salle

Echange de parcelles BALLANGER Fabienne / Commune de Criteuil-la-Magdeleine

Vu la délibération de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Criteuil la Magdeleine en date du 30 août 1965 approuvant le projet d'aliénation d'une section de chemin rural de l'intérieur de Beaumont avec échange de terrain

Vu la convention d'échange de terrains entre la commune de Criteuil la Magdeleine et Monsieur MONTXIER propriétaire en date du 2 septembre 1965

Vu l'arrêté du maire concernant l'ouverture à l'enquête publique en date du 11 novembre 1965

Vu la délibération du conseil municipal de Criteuil la Magdeleine en date du 13 décembre 1965 concernant le résultat de l'enquête publique et acceptant le projet d'aliénation d'un chemin rural à Beaumont à titre gracieux

Vu l'arrêté de la sous-préfecture de Cognac, en date du 13 mai 1966 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition, par voie d'échange, par la commune de Criteuil la Magdeleine d'un terre-plein à l'angle du CR de l'intérieur de Chez Beaumont et du CR 201

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Baluceau Jean s'est rendu compte que le chemin rural que sa famille avait obtenu après échange avec la commune de Criteuil la Magdeleine ne lui appartenait toujours pas depuis 1965. Monsieur le Maire rappelle que d'après les documents en notre possession, l'aliénation de ce chemin et l'acquisition par la commune du terre-plein s'est fait en toute légalité. En effet cette cession/acquisition s'est réalisée après délibérations et enquête publique du 1^{er} décembre 1965 mais n'a jamais

été régularisée. Il est donc nécessaire de procéder à un échange de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de la cession d'une section de chemin rural rue de Beaumont, d'une surface de 2a 75ca desservant les parcelles N° 275, 276, 277, 278 et l'acquisition d'un terre-plein, appartenant à Mme BALLANGER Fabienne, fille de Monsieur BALUCEAU Jean, d'une surface de 1a 93ca provenant de la parcelle N° 279 section E :
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour régulariser la cession,
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de cession qui sera dressé par Maître ROQUES ANDRE Pascale, notaire à Archiac (17).

Le Maire
Michel FOUGERE